

JDA/am
ASSEMBLEE TERRITORIALE
DE LA
POLYNESIE FRANCAISE

PAPEETE, le 30 janvier 1990

COMMISSION DES AFFAIRES
FINANCIERES, DE L'ECONOMIE
ET DU PLAN

N° 19-90

R A P P O R T

portant approbation du Compte
Financier 1988 du Collège de
PAPARA,

présenté au nom de la
Commission des Affaires
Financières de l'Economie et du
Plan,

par Messieurs les Conseillers
Pierre HUNTER et Roger DOOM.

Monsieur le Président,
Madame,
Messieurs les Conseillers,

Par lettre n° 3/CM du 9 janvier 1990 le Conseil des
Ministres nous transmet un projet de délibération approuvant le
compte financier du Collège de PAPARA pour l'exercice 1988.

I - EFFECTIFS

Le collège de PAPARA est un établissement qui accueille les
élèves du premier cycle soit dans l'enseignement traditionnel, soit
dans l'enseignement technique au sein du CETAD.

Les effectifs pour l'année scolaire 1988-1989 étaient
répartis de la manière suivante :

Premier cycle :

Elèves Niveau	Effectifs	Nombre de classes	Moyenne
6è	134	5	26,80
5è	178	7	25,43
4è	72	3	24,00
3è	103	4	25,75
TOTAL	487	19	25,63

C.E.T.A.D.:

Elèves Sections Section	Effectifs	Division	
Professeurs 1	20	1	
Section Professeurs 2	13	1	
CAD 1	14	1	
CAD 2	14	1	
CAD 3	9	1	
CAP AFAT 1	23	1	
CAP AFAT 2	22	1	
CAP AFAT 3	17	1	
TOTAUX	132	8	Moyenne 16,5

Ce collège est donc caractérisé par l'importance relative du nombre d'élèves scolarisés dans des sections techniques.

Les effectifs sont en diminution de 33 élèves dans le 1er cycle et de 10 élèves en CETAD par rapport à l'année précédente.

483 élèves ont bénéficié d'une bourse territoriale pendant l'année scolaire 1988-1989.

II - LOCAUX :

Les locaux de cet établissement sont en nombre suffisant pour accueillir les élèves scolarisés. Cependant, ces locaux ne sont plus pour certains très adaptés. C'est pourquoi le Collège a entrepris une série de travaux visant à améliorer l'aménagement intérieur et à transformer certaines salles de classe.

L'installation du self-service financé par les crédits CPS et RPSMR a permis d'améliorer sensiblement le service de restauration.

La clôture du collège au niveau de la route de ceinture a été réalisée.

III - LES EXAMENS

Les résultats aux examens ont été les suivants :

Brevet	92 inscrits	59 reçus,	soit 64,13 %
CAD	8 inscrits	6 reçus,	soit 75 %
CAP AFAT	10 inscrits	6 reçus,	soit 60 %

IV - LA VIE SCOLAIRE

Tous les enseignements prévus dans les horaires officiels du premier cycle ont pu être assurés. Il en est de même pour le CETAD. Les aménagements de salles spécialisées en technologie et en informatique ont permis d'améliorer la qualité de l'enseignement dans ces disciplines.

Le Collège a souhaité en 1988 son entrée en rénovation.

Ce souhait, figurant dans le projet d'établissement, devrait aboutir à une meilleure adaptation de l'enseignement en permettant la mise en place d'action de soutien pour certains élèves.

Suite à un différend entre la commune de Teva-I-Uta et le G.I.E. TO'OA O TERA, le retour de certains élèves du CETAD terminant leurs cours à 17 heures a été perturbé pendant quelques semaines, ce différend a pu être réglé.

V - GESTION MATERIELLE ET COMPTABLE

La gestion matérielle et comptable est assurée au sein même de l'établissement.

L'informatisation de la gestion entreprise en 1988 devrait permettre d'en améliorer sensiblement le fonctionnement.

Les crédits de fonctionnement ont été correctement utilisés.

Il est à noter qu'un effort significatif a été entrepris pour l'entretien et la rénovation des bâtiments ainsi que pour l'acquisition et le renouvellement du matériel pédagogique. Les réserves de l'établissement permettent de faire face à ces dépenses.

L'exercice 1988 fait apparaître un excédent de 1 803 575 FCP.

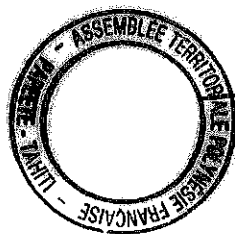
En conclusion, le Collège de PAPARA a observé une baisse de ses effectifs, liée à l'ouverture du Collège de PAEA.

Cette baisse d'effectifs a permis pour quelque temps de disposer d'un peu plus d'espace favorisant les conditions d'enseignement. Cependant, compte tenu de l'évolution démographique et du nombre d'élèves scolarisés dans le secteur de recrutement, le Collège devra voir très bientôt ses effectifs remonter sensiblement.

Les rapporteurs sont favorables à ce projet et demandent à leurs collègues de l'Assemblée Territoriale, au nom de la Commission des Affaires Financières de l'Economie et du Plan, d'adopter leur rapport avec la délibération jointe.

LES RAPPORTEURS,


Pierre HUNTER




Roger DOOM